

*Que
chacun
chaque
jour ait sa
part de
réussite...*



**LPP Ste Elisabeth
ZA Haute Bédoule
153 rue de la formation
13240 Septèmes-Les-Vallons.
04 91 51 01 41**

✉Contacts :

Chef d'établissement :
M. LIZE Cédric.
directeur@sainteelisabeth.org

Directeur adjoint LPP :
M. DUBOIS Rémi :
directeuradjoint@sainteelisabeth.org

Enseignant Coordonnateur de l'ULIS :
Mme FOUQUE Aurore :
ulislycee@sainteelisabeth.org



Lycée Professionnel Privé
Sainte Élisabeth

ULIS





PRESENTATION

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sont des dispositifs ouverts accueillant des jeunes de 16 à 20 ans en situation de handicap, après notification par la MDPH.

➤ La classe ULIS se trouve dans les locaux du lycée et est coordonnée par un Enseignant Spécialisé titulaire du CAPPEI

➤ L'élève partage sa scolarité entre enseignements généraux et professionnels dispensés par les professeurs de sa classe de référence et regroupement en dispositif Ulis.

➤ Les élèves peuvent être issus :

- De l'Enseignement Général et Professionnel Adapté (EGPA)
- D'Unité localisé pour l'inclusion (ULIS collège)
- Du secteur Médico-social (IME, etc...)

OBJECTIFS

Assurer la continuité des parcours scolaires des élèves en situation de handicap, en milieu scolaire ordinaire.

La recherche de la qualification par les examens de droits communs ou la validation des compétences professionnelles acquises à la fin de leur parcours en lycée en constitue l'axe prioritaire.

L'insertion dans le milieu professionnel ordinaire ou protégé étant l'objectif final.

Offrir aux élèves l'opportunité de poursuivre des apprentissages pluridisciplinaires adaptés aux possibilités de chacun.

Favoriser l'inclusion individuelle ou collective des élèves de l'ULIS dans des formations du lycée lorsque ceux-ci peuvent en tirer bénéfice.

Favoriser le développement de l'autonomie sociale et scolaire.

Favoriser les qualifications professionnelles.

Mettre en œuvre le PPS des élèves (Projet personnalisé de scolarisation) avec l'ensemble des

FONCTIONNEMENT

L'enseignant d'ULIS coordonne les relations entre les différents intervenants et partenaires et assure la scolarité de l'élève.

Le PPS : un élève / un projet.

Chaque PPS vise des objectifs pédagogiques, professionnels, éducatifs et thérapeutiques afin de répondre aux besoins particuliers des jeunes de l'ULIS.

Il s'agit dans ce projet d'ajuster des exigences aux capacités d'apprentissages, aux aspirations professionnelles et au projet de vie de chacun.

Chaque élève d'ULIS, scolarisé en lycée est un lycéen à part entière :

Il est soumis au règlement intérieur de l'établissement (permanence, intercours, récréations, restauration scolaire, association sportive, etc...) au même titre que ses pairs.

Il est en lien avec les différents personnels du lycée : surveillant, CPE, agents de service, documentaliste, secrétaires, etc...)

Dans le cadre de l'ULIS, l'élève bénéficie d'un enseignement individualisé et d'un environnement scolaire ordinaire nécessitant des capacités d'adaptation et favorisant ses progrès scolaires, son autonomie

